

Un cas tragique : Aurore, l'enfant martyre

Diane Larochelle et Régnald Lessard

Numéro 32, hiver 1993

Regards sur l'enfance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8332ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larochelle, D. & Lessard, R. (1993). Un cas tragique : Aurore, l'enfant martyre. *Cap-aux-Diamants*, (32), 59–59.

Un cas tragique: Aurore, l'enfant martyr

Si, pour plusieurs, l'enfance signifie une période heureuse, pour certains par contre, ce temps s'est traduit par l'horreur et la souffrance. Des cas pathétiques sont encore régulièrement signalés dans les médias. Toutefois, l'un de ceux qui ont le plus ému les Québécois demeure sans conteste celui d'Aurore l'enfant martyr. L'affaire remonte à plus de 70 ans déjà...

Québec, mercredi le 21 avril 1920, dans une salle comble du palais de justice de la Vieille Capitale, un jugement est rendu. Le verdict de culpabilité met fin à un procès long, difficile et douloureux que le public a suivi de jour en jour dans différents journaux. «L'affaire de Fortierville» alimentera nombre de conversations et passera à l'histoire, pour ne pas dire à la légende sans doute, comme «la Corriveau» en son temps.

Cette histoire sordide débute avec la mort suspecte d'une enfant de dix ans, Aurore Gagnon, survenue le 12 février 1920. Les nombreuses blessures présentes sur le petit corps frêle et affreusement amaigri trahissent les sévices dont elle aurait été victime. Et de fait, dès leur sortie de l'église, après les funérailles, les parents de la défunte sont arrêtés et conduits à la prison de Québec, sur la rue Wolfe.

Marie-Anne Houde, la belle-mère d'Aurore Gagnon, celle que l'on surnommera «la marâtre», n'est alors âgée que d'une trentaine d'années. Le premier février 1918, elle avait épousé Téléphore Gagnon, père d'Aurore et veuf de Marie-Anne Caron. Selon un témoignage de l'époque, durant la première année de cette union, il semblerait que «la marâtre» s'en serait plutôt prise à la soeur aînée d'Aurore, Marie-Jeanne. Par la suite, elle jettera son dévolu sur la deuxième enfant du couple Caron-Gagnon.

Tous ont sans doute vu un film, peut-être même lu un livre sur ce sujet. On y voit ou on y lit que «la marâtre» brûla Aurore avec le tisonnier, lui fit manger du savon et, de plus, la battit. À la lecture des pièces des procès et en particulier des témoignages, on réalise avec stupéfaction que la «réalité dépasse souvent la fiction».

Au dire de plusieurs témoins, toutes les blessures et humiliations subies par Aurore seraient réelles. Par contre, le rôle du père, Téléphore Gagnon, reste beaucoup plus ambigu. De l'analyse des documents, il ressort qu'il travaillait du matin au soir et, quand il rentrait, son épouse en secondes noces lui faisait de faux rapports sur l'enfant, la disant paresseuse, voleuse et menteuse. Le père, semble-t-il, n'aurait jamais mis en doute les

paroles de son épouse et croyait d'ailleurs avoir une enfant dure et difficile à corriger. Les autres enfants du couple ne révélèrent jamais à leur père ce qui se passait durant son absence, car, dirent-ils lors du procès, ils se faisaient menacer par leur belle-mère de subir le même sort qu'Aurore.

pondance relative aux jumeaux de Marie-Anne Houde, nés en prison (E 17/38).

D'autres causes célèbres ont laissé des traces dans les archives. Il est possible de reconstituer l'histoire de «la Corriveau» ou encore le meurtre de Blanche Garneau. Anne



Scène extraite de la production cinématographique *La petite Aurore, l'enfant martyr*, réalisée en 1951 par Jean-Yves Bigras.

(Photographie: Collection de la Cinémathèque québécoise).

À l'issue du procès, Marie-Anne Houde est reconnue coupable de meurtre sans recommandation à la clémence. On peut d'ailleurs lire à la une du journal *Le Soleil* du jeudi 22 avril 1920: «La femme Gagnon sera pendue le 1^{er} octobre». Le 28 avril suivant, Téléphore Gagnon est trouvé coupable d'homicide involontaire.

La documentation relative à l'histoire tragique d'Aurore Gagnon est considérable. Et même si plusieurs oeuvres littéraires et cinématographiques ont reconstitué ce drame, rien ne peut remplacer les témoignages et les différentes pièces liées aux procès ou les comptes rendus publiés dans les journaux. Dans le cas d'Aurore Gagnon, les Archives nationales du Québec conservent l'enquête préliminaire (T 12-301/605), l'enquête du coroner (T 11-301/2344), les témoignages et les preuves présentés lors des procès (T 6-2/3, T 12-301/69) ainsi que les actes d'accusation et les sentences (T 12-301/227). On y retrouve également de la corres-

Hébert s'est inspirée, entre autre, du contenu des archives judiciaires pour rédiger son roman *Kamouraska*. Chacun des neuf centres du réseau des Archives nationales du Québec conserve les documents judiciaires antérieurs à 1950 relatifs à la région qu'il dessert.

Un cas troublant comme celui d'Aurore, l'enfant martyr nous rappelle, malheureusement, que l'histoire se répète. Témoins silencieux de nos actions, les archives permettent à notre mémoire collective de se souvenir et contribuent, il est à espérer, à ce que des gestes tragiques ne soient plus posés. ♦

Diane Larochelle
Régnald Lessard
Archives nationales du Québec